



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Du jeudi 20 décembre 2018

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. DIATTA – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BENASSI –

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR à Mme DESANGLOIS

M. BAULT à M. BIGOT

Mme BARRIERE à M. BUTTARD

M. CERNEA à M. PARMENTIER

Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY

M. ANSERMET à M. DEFROMERIE

Mme QUOD-MAUGER à Mme VANDEL

M. GONZALES à M. GRISEL

Absente :

M. Xavier

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ Mme MEZRAR *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS
- ✓ M. BAULT *donne pouvoir* à M. BIGOT
- ✓ Mme BARRIERE *donne pouvoir* à M. BUTTARD
- ✓ M. CERNEA *donne pouvoir* à M. PARMENTIER
- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ Mme QUOD-MAUGER *donne pouvoir* à Mme VANDEL
- ✓ M. GONZALES *donne pouvoir* à M. GRISEL

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 27

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M DIATTA est désigné pour remplir cette fonction.

Commande Publique 1.1 Marché Public 1.1.1 travaux

- 2018-12-108 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 du marché n° 2018/05 portant sur les travaux de rénovation thermique au gymnase A. Calmat, lot 4 : Plomberie

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur BUTTARD, Adjoint au Maire en charge du patrimoine communal, de l'éclairage public et de la voirie décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : à signer l'avenant n°1 du lot n°4 portant sur les modifications citées ci-dessus ;

Article 2 : à signer tous les actes afférents à la passation de cet avenant.

Commandes publique – 1.1. Marché Public – 1.1.3 services

- 2018-12-109 : Groupement de commandes des prestations de formation relative au domaine de l'hygiène et la sécurité.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur des prestations de formation relative au domaine de l'hygiène et la sécurité.

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de de Petit Couronne, Bihorel, Bois Guillaume, Cléon, Caudebec les Elbeuf, Déville les Rouen, La Londe, Malaunay, Mont Saint Aignan, Mesnil-Esnard, Saint Etienne du Rouvray

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Commandes publique – 1.1. Marché Public – 1.1.3 services

- 2018-12-110 : Groupement d'achat d'énergie

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Jean-Pierre BUTTARD, Adjoint au Maire en charge du patrimoine communal, de l'éclairage public et de la voirie décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,

Article 2 : d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

Article 4 : De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf est partie prenante,

Article 5 : de décider de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif,

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées

Article 7 : De donner mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

• 2018-12-111 : Dérogation municipale au principe du repos dominical

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie, des commerces et proximité, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de donner un avis favorable sur la proposition du Maire d'accorder annuellement 5 dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de détails, comme indiqué ci-dessus.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

• 2018-12-112 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.8 autres

• 2018-12-113 : Renouvellement attribution véhicule de fonction

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De confirmer l'attribution d'un véhicule de fonction (mise à disposition permanente) à M. le Directeur général des services à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'arrêté de renouvellement d'attribution du véhicule de fonction à M. le Directeur Général des services à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.6 autres positions statutaires

• 2018-12-114 : Organisation et gestion du temps de travail

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'adopter l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus, relatives à la durée, l'organisation et la gestion du temps du travail et applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'ensemble du personnel municipal de la ville de St Pierre-lès-Elbeuf

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2018-12-115 : Accueil de loisirs et cap jeunes : recrutement agents non permanents pour les vacances de Noël 2018

Le **conseil municipal**, Michèle DESANGLOIS, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des animateurs et directeurs occasionnels sur les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires de Noël 2018 sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des accueils de loisirs tels que précisé dans le tableau ci-dessous :

	Lutins	Manoir	Cap Jeunes
Semaine 52	3	3	4
Semaine 1	3	3	2

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois non permanents correspondants.

Article 3 : D'autoriser la rémunération conformément à la délibération 2017-06-53 du 22 juin 2017.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité 5.7.8 Autres

- 2018-12-116 : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement – exercice 2017 (annexes)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-12-117 : Décision modificative n°3

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'ajustement du budget 2018 de la Commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2018-12-118 : Tarifs 2019 des droits de place et divers

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie du commerce et de la proximité décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter les tarifs des droits de place et divers pour 2019.

Intervention de Mme ACHOURI : le gel des tarifs municipaux concerne également les tarifs des services à destination des personnes âgées, fortement concernées par la perte de pouvoir d'achat. Parallèlement, à cette mesure de justice sociale, il faut souligner la politique sociale municipale pour aider les habitants les plus en difficultés.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2018-12-119 : Tarifs 2019 des prestations de l'espace famille (annexe)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Michèle DESANGLOIS, Conseillère Municipale, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter les tarifs des prestations de l'espace famille pour l'année 2019.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2018-12-120 : Tarifs 2019 du cimetière

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter les tarifs, joints en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt

- 2018-12-121 : Garantie d'Emprunt HLM Elbeuf – Renouvellement des composants rues Piaf et impasse des Thuyas

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Patrice DESANGLOIS, le Maire décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'Article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »

La Garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagées, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts ; intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des Prêts réaménagés

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : La Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Autres domaines de compétences 9 Autres domaines de compétence des communes 9.1.4

- 2018-12-122 : Convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Seine Maritime

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 2 : D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2018-12-123 : Tarifs salle des fêtes 2019

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver les tarifs 2019 de la salle des fêtes

Finances locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- 2018-12-124 : Restauration des fresques de l'église Saint Louis

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver le projet de convention de souscription et de partenariat, relatif à la restauration des fresques de l'église Saint Louis,

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et tous les actes afférents,

Article 3 : d'autoriser la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf à adhérer à Urgences Patrimoine

Article 4 : de valider la participation financière de la commune soit 9 000 € TTC selon le plan de financement.

Intervention de M. DESANGLOIS : Je souhaite ardemment que chaque élu s'investisse, s'implique pour sensibiliser et inciter à donner.

Intervention de Mme ACHOURI : je salue les représentants de l'association, présents ce soir ; en tant qu'adhérente, et en tant qu'élue, je dirais que ce projet implique une dynamique citoyenne pour notre église, notre patrimoine. Dans le respect du principe de laïcité, il appartient à chacun d'entre nous de promouvoir cette action, de sensibiliser et d'actionner notre réseau. A titre personnel, j'ai prospecté auprès d'entreprises et l'une d'entre elles est déjà prête à faire un don. Par ailleurs, j'ai pris contact avec 2 mosquées, prêtes à se mobiliser.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2018-12-125 : Reversement recette spectacle « Soléo » par les Entêtés au profit de l'association Dominique Lemaître

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 23 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à adopter la présente délibération et à reverser la recette de 260 € à la dite-association.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2018-12-126 : Achat d'un exemplaire de roman de Pierre MARIE

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à procéder au règlement de l'achat d'un exemplaire du roman de Pierre MARIE au prix de 24 euros net.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2018-12-127 : Reversement des recettes du spectacle « 14-18, Vu d'Elbeuf » au profit de l'association Musica Maurois

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY - Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération et à reverser 557, 50 € à la dite-association.

Finances locales 7.7 Avances

- 2018-12-128 : Classe de Découverte 2019 Ecole Jules Verne Versement d'acomptes

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Michelle DESANGLOIS, Conseillère Municipale, de décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour à Montmartin sur Mer de l'école Albert Camus.

Article 2 : d'autoriser le versement de l'acompte selon le montant et la période indiquée.

Finances locales 7.7 Avances

- 2018-12-129 : Classe de Découverte 2019 Ecole Jacques Monod. Versement d'acomptes

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Michelle DESANGLOIS, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour à Montmartin sur Mer de l'école Jacques Monod

Article 2- d'autoriser le versement de l'acompte selon le montant et la période indiquée.

Finances locales 7.7 Avances

- 2018-12-130 : Classe de Découverte 2019 Ecole Jules Verne Versement d'acomptes

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Michelle DESANGLOIS, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour à Saint Pair sur Mer de l'école Jules Verne.

Article 2- d'autoriser le versement des acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

Domaine et Patrimoine 3.2- Aliénations

- 2018-12-131 : Fin de la convention de portage entre l'EPFN et la Ville pour la parcelle AH 324 (515 Rue du Puits Mérot) cédée directement au profit de Quevilly Habitat

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie, des commerces et de la proximité décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De solliciter le rachat anticipé de la parcelle cadastrée section AH 324, sise au n° 515 Rue du Puits Mérot à SAINT PIERRE LES ELBEUF, auprès de l'EPF de Normandie.

Article 2 : D'autoriser la Société QUEVILLY HABITAT à se substituer à la Commune dans tous les actes nécessaires à cette rétrocession.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Finances Locales 7.1 – décisions budgétaires 7-1-8 tarifs

- 2018-12-132 : Tarifs 2019 pour la mise à disposition des jardins familiaux

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver les conditions de mise à disposition des jardins telles qu'elles sont mentionnées dans les conventions-type.

Article 2 : d'approuver le maintien des tarifs de location des jardins de l'année 2018 et en conséquence de fixer le prix tel qu'il est proposé dans le tableau ci-dessous :

Jardins Rue Galbois	Tarif 2019	= 0.26 € / m ² TTC
Jardins Rue Gravetel	Tarif 2019	= 0,28 € / m ² TTC

Domaines de compétence par thèmes 8.8 Environnement

- 2018-12-133 : Engagement de la Ville dans la démarche de labellisation CIT'ERGIE

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 :_D'approuver l'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie ainsi que la mise en œuvre du pré-diagnostic.

Article 2 : De solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de toutes autres entités susceptibles d'apporter un financement à ces démarches.

Article 3 :_D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ADEME.

Informations

- Le programme d'animation de Noël a démarré le 15 décembre ; vif succès rencontré par la patinoire,
- Installation d'une notaire sur la commune
- La construction du bâtiment de l'entreprise CELAME avance ; je rappelle qu'il s'agit d'un grossiste en restauration rapide. La vente du terrain a rapporté plus de 370 000 € à la ville et, à terme, 6 créations d'emplois sont envisagées,
- Mise à disposition de cahier de doléance au sein de l'hôtel de ville

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H40

Le Maire



Patrice DESANGLOIS